

## Conditions Générales de Vente

- Régime de l'entreprise

MEA ANIMALIA est sous le régime de la micro entreprise, non soumise à la TVA.

Gérante : Sarah Jaboeuf

N° SIRET : 98499188500018

Code APE : 9609Z

Assurance civile professionnelle : contrat MMA N°149292921

Téléphone : 06 67 07 46 59

Mail : [sarahjaboeuf@gmail.com](mailto:sarahjaboeuf@gmail.com)

Siège social : 7 rue du Clos Bazin 56200 Les Fougerets

Horaires d'intervention : 24h/24

- Présentation de la prestation de service

En vos absences, Mea Animalia prends en charge à votre domicile les visites régulières et nécessaires au bien-être de votre animal. Pour tout contrat, la prestation commence par une pré visite offerte à votre domicile. Elle a pour but de connaître vos attentes, les consignes sur votre lieu de vie ainsi que les habitudes de votre animal : l'intendance (nourriture, eau, jouets, litière), consigne pour les clés et/ou volets, nettoyage des yeux et des oreilles, brossage, antécédents médicaux de votre animal...

Les visites à domicile comprennent le renouvellement de l'eau et de la nourriture, le nettoyage de la litière, les soins (suivi d'un traitement médical, hygiène générale), un temps de présence pour des jeux et des câlins pour les rassurer, Un suivi SMS ou réseaux sociaux pour envoyer des photos et des nouvelles, ouverture/fermeture des volets si besoin, relève du courrier, ou encore l'arrosage des plantes.

La prestation promenade de chien consiste à rendre à votre domicile et l'emmener en balade selon des horaires définis (lieu et durée établie lors de la pré visite)

NB : aucune balade en liberté ne sera pratiquée. Les chiens sont systématiquement baladés et tenus en laisse. La loi n°83.629 du 12 Juillet 1983 dispose que dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse.

- Engagement et responsabilité du client

Le client s'engage à fournir un jeu de clé en bon état de fonctionnement ou un code d'accès d'immeuble et toute autre information nécessaire pour entrer au domicile, le nom d'une personne à contacter en cas de problème au domicile, le carnet de santé de l'animal ainsi que les coordonnées de son vétérinaire habituel. Les gamelles doivent également être fournies et être en bon état. Dans des quantités suffisantes, la litière, la nourriture, les produits d'hygiène et d'entretien nécessaires à l'animal (brosse, jouets, pelle à litière, produits de nettoyage...). Pour les promenades, un collier et/ou un harnais ainsi qu'une laisse non abîmés. En cas de besoin, le client donne tous pouvoirs au pet sitter pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez un vétérinaire habituel ou un vétérinaire de garde.

Le client s'engage à payer les prestations indiquées dans le présent contrat dans les délais convenus, ainsi qu'à signaler tout problème de santé ou tout risque sanitaire si l'animal est porteur d'une maladie contagieuse au moment de la garde de celui-ci.

- Engagement et responsabilité du pet sitter

La pet sitter doit être à l'écoute de vos besoins et vous proposer les services les plus adaptés à vos attentes. Elle s'engage à fournir un service de qualité et des compétences professionnelles avec pour objectif le bien-être, l'hygiène et la sécurité de votre animal de compagnie.

La pet sitter s'engage à respecter les termes du contrat, vos instructions et votre lieu de vie.

La pet sitter s'engage à contacter le client si l'animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation. La pet sitter se dégage en revanche de toute responsabilité. Mais sa responsabilité reste engagée en cas de négligence avérée ou de détérioration accidentelle. Pour cela elle atteste posséder une assurance responsabilité civile professionnelle.

- Tarifs

Les tarifs de prestations de services sont affichés sur le site internet, sur la page Facebook de l'entreprise, et peuvent être demandés à tout instant. Ils ne sont pas soumis à la TVA. ils sont susceptibles d'évoluer selon le taux d'inflation. Un devis est établi après la pré visite du domicile, il est gratuit. La facture est établie si le devis est accepté. Elle doit être réglée en totalité jusqu'à 48 h après la prestation. Une facture complémentaire sera établie en cas d'heure supplémentaire (prolongation d'une garde) ou d'autres dépenses annexes (visite vétérinaire, achat de nourriture...). Les tarifs restent les mêmes sur les jours fériés et les dimanches. Pour les modalités de paiement, Mea Animalia accepte les virements bancaires (un RIB sera alors fourni), les chèques ou espèces.

- Annulation d'une prestation

Les devis peuvent être annulés jusqu'à 15 jours avant le début de la prestation. Au-delà, un pourcentage de 10% sera retenu sur le montant du devis. Ce pourcentage s'élève à 50% si annulation 48 h avant le début de la prestation ( sauf cas de force majeure).